



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO,
ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer

Valérie LETARD
Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat

Forum Pour un pacte de solidarité écologique

**10 objectifs à atteindre pour construire une
nouvelle société à responsabilité sociale et
environnementale à horizon 2020**

17 février 2010

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Sommaire

Le Pacte de solidarité écologique : un processus de mutation pour notre société

Des propositions fondatrices et ambitieuses

Bâtir ensemble une société à responsabilité sociale et environnementale d'ici 2020 : Un projet en 10 objectifs et 3 valeurs

Calendrier

Annexes

Synthèse et rapport de la mission « Transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation »

Synthèse et rapport de la mission « Amélioration de la qualité de vie dans les territoires »

Synthèse et rapport de la mission « mobilisation citoyenne et sociale »

Sondage Ipsos Grenelle Environnement et Solidarité – 13 février 2010

Le Pacte de solidarité écologique : un processus de mutation pour notre société

Depuis 2007, le Grenelle Environnement a lancé un processus de mutations pour notre société. En moins de trois ans, les changements sont d'ores et déjà réels pour nos concitoyens.

Pour **Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer** et **Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat** dans un contexte de crise économique où les risques de précarisation sociale font du pouvoir d'achat et de l'emploi les préoccupations majeures, voire exclusives de nombreux de nos concitoyens, **la solidarité est plus que jamais la clef de cette mutation.**

Ainsi, « solidarité » et « écologie » sont les deux expressions d'un même projet où chacun est appelé à prendre en compte l'impact de son activité sur les hommes et l'environnement.

L'association de ces deux politiques est d'ailleurs aux fondements même du développement durable posés par le rapport Brundtland (ONU-1987) « Notre Avenir à Tous » : le développement durable doit « concilier le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale afin de répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

C'est dans cette perspective que **Valérie LETARD et Jean-Louis BORLOO ont mobilisé ensemble des acteurs de l'environnement et de la solidarité autour de 5 thèmes :**

1. **« Croissance verte et emploi »**, présenté le 28 janvier dernier au CNIT ;
2. **« Lutte contre la précarité énergétique dans le logement »**, Bertrand Lapostolet (Fondation Abbé Pierre) et Alain de Quero (Anah) sous la coordination de Philippe Pelletier, président du comité stratégique du plan « Bâtiment-Grenelle », présenté le 26 janvier dernier ;
3. **« Modes de vie »**, Pierre Saglio (président de ATD Quart Monde) et Alain Chosson (vice-président de CLCV - Consommation Logement Cadre de Vie) ;
4. **« Territoires »** Agnès de Fleurieu (présidente de l'ONPES - Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale) et Christian Garnier (vice-président de FNE - France Nature Environnement) ;
5. **« Citoyenneté »**, Véronique Fayet (adjointe au maire de Bordeaux et vice-présidente de l'UNCASS - Union nationale des Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale) et Sébastien Genest (président de FNE).

Le forum du 17 février comporte deux objectifs :

- Rendre publics les trois derniers rapports, remis à Valérie LETARD le 3 février dernier.
- Présenter 10 objectifs pour tracer les contours d'une nouvelle société à responsabilité sociale et environnementale à horizon 2020, une société solidaire, libre et citoyenne qu'il est proposé de construire ensemble.

Des propositions fondatrices et ambitieuses

Les 3 rapports qui sont rendus publics aujourd'hui sont fondateurs et ambitieux.

Des constats partagés

- les plus modestes sont les plus exposés aux risques environnementaux ;
- les plus modestes cumulent inégalités sociales et environnementales ;
- les plus modestes ont une expérience à valoriser en matière de développement durable ;
- les politiques publiques restent trop cloisonnées ;
- le cloisonnement des acteurs de la solidarité et de l'environnement reste trop important ;
- le développement durable est une espérance pour les plus modestes et une nécessité pour la protection de la planète.

Des propositions ambitieuses

Par souci d'exhaustivité l'intégralité des propositions figure dans les rapports et les synthèses jointes en annexe ainsi que sur le site Internet : www.developpement-durable.gouv.fr. sont récapitulées.

Une attente forte

- Revenir aux sources du développement durable pour un développement équilibré et notamment mettre en avant la lutte contre la pauvreté ;
- Placer sur un même plan le respect de l'environnement et la solidarité ;
- Faire que le développement durable profite à tous ;
- Prendre le temps de la réflexion et du débat avec les acteurs et la population ;
- Engager un processus et non un plan d'action fini.

Bâtir ensemble une société à responsabilité sociale et environnementale d'ici 2020 :

Un projet en 10 objectifs et 3 valeurs

Le Plan de cohésion sociale porté par Jean-Louis BORLOO en 2005 a permis des avancées considérables en matière d'emploi, de logement et d'égalité des chances.

A l'instar de ce plan, le « Pacte de solidarité écologique », « Enfant du Grenelle Environnement », vise à réunir les Français dans le projet d'une nouvelle société à responsabilité sociale et environnementale d'ici 2020.

Ce projet privilégie une vision : non pas celle d'une société de décroissance, de défiance ou de conservatisme mais celle d'une société qui promeut une croissance durable car respectueuse de l'autre et de la planète.

Dans ce cadre, Jean-Louis BORLOO et Valérie LETARD proposent 10 objectifs concrets reposant sur 3 valeurs que sont la solidarité, la liberté et la citoyenneté.

La solidarité, au cœur d'une société à responsabilité sociale et environnementale d'ici 2020

1 - le développement durable est créateur d'emplois : c'est de l'emploi pour tous, à tous les niveaux de qualification et pour l'essentiel non délocalisables :

- 600 000 emplois en création ou transformation ;
- Plus de 12 millions d'actifs concernés et formés au développement durable.

2 - le développement durable prend en compte l'amélioration des conditions de travail : c'est une exigence de qualité dans l'emploi :

- 100% des entreprises de plus de 500 salariés, engagées dans une démarche « RSE » en application de la future loi Grenelle 2.
- 50% des PME engagées dans le cadre d'un label unique « qualité de l'emploi » à élaborer avec les partenaires sociaux.

3 - le développement durable est un facteur de cohésion sociale : c'est la remise en marche de l'ascenseur social :

- Pour les emplois de la croissance verte, il sera proposé aux partenaires sociaux de travailler sur un objectif de recrutement partagé entre 1/3 de chômeurs, 1/3 de nouveaux salariés et 1/3 de salariés en promotion professionnelle.

4 - Le développement durable soutient l'économie sociale et solidaire : c'est l'émergence d'un « tiers secteur » puissant et organisé :

- Une multiplication par 3 du nombre de structures intervenant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ex : Sociétés coopératives de production et associations pour le maintien de l'agriculture paysanne).
- Une généralisation du microcrédit individuel ;
- La création d'un fonds d'investissement écologique et social ;
- Le développement des programmes d'auto-réhabilitation pour les particuliers.

Ces 4 premiers objectifs sont au cœur du plan de mobilisation des filières et des territoires qui constitue une opportunité pour construire une croissance durable fondée sur un partage des gains entre économie et solidarité, entreprises et salariés.

**C'est une des briques de la communauté de destin
qu'il nous appartient de construire.**

La liberté, au cœur d'une société à responsabilité sociale et environnementale d'ici 2020

5 - Le développement durable : c'est la liberté pour tous d'accéder à la **performance énergétique**, qu'il s'agisse de se loger, de se chauffer, de s'éclairer ou de s'équiper :

■ Une aide prioritaire de l'Etat aux ménages contraints à une consommation excessive d'énergie, pour qu'ils accèdent à la performance énergétique (exemple de l'aide de solidarité écologique annoncée le 26 janvier dernier).

■ La garantie qu'il n'est pas plus cher de se loger dans un logement aux normes BBC, si on raisonne « loyers et charges comprises ».

■ Un égal accès aux énergies renouvelables (aide à l'investissement et aux consommations).

■ La généralisation des équipements électroménagers de classe A (réflexion sur un bonus de solidarité pour les plus modestes).

■ **Une réflexion à approfondir : favoriser la baisse progressive du coût de l'abonnement et intégrer des tarifs dégressifs en fonction d'une consommation sur mesure.**

6 - Le développement durable : c'est la liberté pour tous de **choisir son alimentation**, c'est-à-dire une alimentation de qualité, équilibrée et à un prix raisonnable et la garantie d'une eau de qualité :

■ La généralisation des jardins partagés citadins dans les opérations de construction neuve et de rénovation urbaine ;

■ Le doublement de la part de marché des produits issus des circuits courts ;

■ Une réflexion à mener sur des écoproduits de première nécessité (éco = écologiques et économiques) pour rendre accessible à tous la consommation durable.

7 - Le développement durable : c'est la **liberté pour chacun de se déplacer et de choisir** un mode de transport « vert » et/ou non polluant :

■ La liberté de choix d'un véhicule propre à prix similaire à celui d'un véhicule classique, par exemple avec le super bonus de 5 000 euros.

■ La généralisation des Plans de déplacement d'entreprises (PDE) pour toute entreprise de plus de 250 salariés.

■ L'intégralité des quartiers prioritaires de la Rénovation urbaine desservis par des transports collectifs en site propre.

■ Le développement des plateformes de mobilité par exemple en milieu rural (transports semi-collectifs).

■ Une réflexion à mener sur une tarification incitative à l'usage des transports en communs par le plus grand nombre : gratuité ? dégressivité ? tarifs familiaux ?

■ A terme, il s'agit de favoriser systématiquement l'approche « transport/logement », en coût et en qualité de vie pour les ménages.

La citoyenneté, au cœur d'une société à responsabilité sociale et environnementale d'ici 2020

Trois objectifs pour la participation de tous à la vie politique

8- Le développement durable, c'est vivre dans un **environnement où chacun est responsable** :

- L'engagement de rendre public un atlas triennal des inégalités sociales et environnementales par territoire avec une conférence nationale et des conférences régionales sur l'état de l'environnement et de la société en France (CESE/R).
- La disparition des points noirs de pollution existants (bruits, air, sol).
- La détection et le traitement prioritaires des zones fragilisées ou « zones grises ».
- L'obligation pour tout projet d'aménagement de corriger, dès l'amont, tous les impacts sociaux et environnementaux négatifs.

9 - Le développement durable, c'est une **concertation locale systématique** en amont de tous les projets d'aménagement territoriaux, pour une société **responsable** :

- Une déclinaison jusqu'au niveau local de la commission du débat public, la diffusion des cahiers d'acteurs et 1% du financement de chaque projet destiné à la concertation.
- Des diagnostics partagés avec la population d'un territoire y compris sur la base des besoins ressentis par cette population (rapport Stiglitz).

10- Le développement durable, c'est le droit à une « formation citoyenne » tout au long de vie, simple, gratuite et accessible à tous, et en corollaire la reconnaissance de l'engagement citoyen et associatif, **c'est la condition de la responsabilité**.

Calendrier

Le Conseil national du développement durable et du suivi du Grenelle Environnement (CNDDGE) sera le **garant de la cohérence** entre le Pacte de solidarité écologique et le Grenelle Environnement.

1/ Dès mercredi 17 février 2010 :

Ouverture d'un espace Internet au public pour contribution au débat.

2/ Mars – Avril 2010 :

Elaboration concertée des programmes d'action destinés à l'atteinte des objectifs 2020.

Les groupes de travail missionnés seront présidés par une personnalité qualifiée, avec l'appui du CGDD (Commissariat général au développement durable) et des administrations du ministère.

3/ Mai 2010 :

Organisation d'au moins 4 débats « citoyen » en région afin de donner la parole aux territoires et à la population.

4/ Juin 2010 :

Présentation du projet de Pacte de solidarité écologique.

5/ Organisation de conférences de consensus (délai 9 mois) sur la tarification de l'eau et celle des transports.